



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 8 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BOUTIE - CARAYON (Suppléant) - CRIQUET - DAGUZAN - FAGUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE.

Mme Laurence BONNASSIEUX a donné procuration à M. Thierry DAGUZAN.

N° 2022/09

Objet : Aquaval : Plan de financement du projet de « Développement économique et touristique par l'aménagement du Complexe Aquaval à Lautrec » (Phase 3)
(Annule et remplace la délibération n°2021/29 du 23 mars 2021)

Monsieur le Président présente l'état d'avancement de la phase 3, du projet de développement économique et touristique du Complexe Aquaval à Lautrec.

Afin de solliciter les financeurs, ce projet a déjà fait l'objet d'un plan de financement déposé lors de la demande initiale auprès du GAL Pays de Cocagne.

Le marché public de travaux pour la mise en place d'un système de chauffage de l'eau des bassins a été attribué lors du dernier Conseil. Il est donc maintenant nécessaire d'ajuster le plan de financement afin de finaliser la demande de subvention auprès du GAL Pays de Cocagne.

Monsieur le Président propose de solliciter une demande de subvention auprès du programme Leader du Pays de Cocagne, dans le cadre d'une nouvelle phase d'investissements sur le Complexe de Loisirs d'Aquaval, englobant notamment un projet de chauffage de l'eau des bassins, l'installation d'un système de comptage des clients à l'entrée du site, l'acquisition d'équipements et mobiliers (manges debout, armoires frigorifiques, casiers de rangement, poubelles de tri, ...).

Par arrêté en date du 14 septembre 2020, la Préfecture nous informe de l'octroi d'une subvention de 30% de l'assiette éligible estimée à 315 919 €HT, soit un montant de 94 776 €.

Monsieur le Président présente le nouveau plan de financement suivant :

Financeurs	Taux	Montant € H.T.
Etat (DETR)	30,00 %	48.433,81
FEADER / Leader	48,00 %	77.493,85
CCLPA	22,00 %	35.517,88
TOTAL € H.T.	100,00 %	161.445,54

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de développement du Complexe de Loisirs Aquaval à Lautrec (phase 3), comme détaillé ci-dessus,
- sollicite une subvention au titre du programme Leader pour un montant de 77.493,85 €,
- autorise Monsieur Le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget Aquaval 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 10 février 2022.

Le Président,

Thierry BARDOU

